PC17 Doc. 16.5

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-septième session du Comité pour les plantes Genève (Suisse), 15 – 19 avril 2008

Espèces produisant du bois

INSPECTION PHYSIQUE DES CHARGEMENTS DE BOIS

- 1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
- 2. A sa 14^e session (La Haye, 2007), la Conférence des Parties a adopté la décision 14.60, à l'adresse du Secrétariat, sur l'inspection physique des chargements de bois:

Le Secrétariat établit un groupe de travail travaillant par voie électronique qui, en consultation avec le Comité pour les plantes et les organisations pertinentes:

- a) demande aux Parties les procédures qu'elles appliquent, et les compile, pour:
 - i) identifier les essences inscrites aux annexes CITES et les espèces semblables; et
 - ii) inspecter les chargements de bois des essences inscrites aux annexes CITES; et
- b) indique comment les autorités CITES peuvent accéder à ces procédures.

Sur cette base, le groupe de travail devrait identifier les éléments permettant la poursuite du travail, et faire rapport au Comité permanent à sa 58^e session.

- 3. Le Secrétariat établira ce groupe de travail travaillant par voie électronique en créant à cet effet un forum de discussion restreint, en ligne, via le site web de la CITES. Une notification sera diffusée dans le courant de 2008 pour informer les Parties de la création du groupe de travail et du forum de discussion, et pour les inviter, ainsi que les organisations intergouvernementales pertinentes, à soumettre les informations évoquées dans la décision 14.60.
- 4. L'Italie a déclaré souhaiter présider ce groupe de travail et le Secrétariat a accueilli son offre avec satisfaction.
- 5. Les membres du Comité seront également avertis de la création du forum. Ils sont invités à rejoindre le groupe de travail électronique et à faire part de leurs idées sur la composition du groupe à la présente session.